

→ Message

30062074 541262022611 541

SARL POMPES FUNEBRES LEPASSAGE
121 AVENUE DE LA GARE
46600 MARTEL

→ Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

✉ **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 5 mars 2026

Montant prélevé le 20 mars 2026 : 56,55 €

	ETTC
Distribution de l'eau potable SME DU CAUSSE DE MARTEL ET DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE	71,51
Collecte et traitement des eaux usées SMECMVD - COMMUNE DE MARTEL	68,04
Total facture	139,55
Mensualités déjà prélevées	-83,00
Montant à prélever	56,55

détail au verso

Répartition de votre facture



■ Distribution de l'eau potable
51,2%

■ Collecte et traitement des
eaux usées 48,8%

Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 20 mars 2026 sur votre compte numéro XXXXX125606.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0051037799-019864603-01

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/04/2026	14,00 €
07/05/2026	14,00 €
10/06/2026	14,00 €
10/07/2026	14,00 €
10/08/2026	14,00 €
10/09/2026	14,00 €
09/10/2026	14,00 €
10/11/2026	14,00 €
10/12/2026	14,00 €
08/01/2027	14,00 €
Total	140,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LE POURTANEL FUNERARIUM MARTEL	0 m³	070329	015 mm			

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						67,78		71,51
Abonnement						67,78		71,51
Part Syndicale		1er semestre 2026				47,73	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2026				20,05	5,50	
► Collecte et traitement des eaux usées						61,85		68,04
Abonnement						61,85		68,04
Part Syndicale		1er semestre 2026				38,98	10,00	
Part SAUR		1er semestre 2026				22,87	10,00	
HT exonéré de TVA : 0,00 €						TVA 5,50 % : 3,73 €		
HT soumis à TVA : 129,63 €						TVA 10,00 % : 6,19 €		
						TVA sur les débits : 9,92 €		
						Total facture TTC : 139,55 €		

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

→ Message

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.	Gérez directement votre compte en ligne sur www.saurclient.fr
--	---	---	---

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR26339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rqpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement Merci de tenir compte des délais postaux : entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement	✓ Paiement par TIP Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Dated et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
	✓ Paiement par chèque Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
	✓ Paiement par prélèvement mensuel Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
	✓ Paiement par Internet Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
	✓ Paiement en espèces Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.